



DEMANDE DE PERMIS DE VEGETALISER

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Vous êtes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Particulier (propriétaire ou locataire) | <input type="checkbox"/> Etablissement scolaire* |
| <input type="checkbox"/> Entreprise* | <input type="checkbox"/> Commerçant* |
| <input type="checkbox"/> Collectif d'habitants* | |

(un collectif doit obligatoirement être représenté par une personne physique)

Nom de la structure* :

.....

DESCRIPTION PRECISE DU PROJET DE VEGETALISATION

Adresse du lieu à végétaliser (joindre photo de situation) :

.....

.....

Surface / dimensions de l'emplacement concerné :

Végétaux choisis (selon liste du règlement) :

Description (afin de faciliter l'examen de votre demande, nous vous invitons à fournir en annexe toute information utile à la compréhension de votre projet. Croquis, schémas, plans, sont vivement conseillés) :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Morangis, le :

Signature du demandeur
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

<u>AVIS DE LA MAIRIE</u>	<u>AVIS DU COMITE DE QUARTIER</u>
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Observations (facultatif) : Morangis, le Signature :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Observations (facultatif) : Morangis, le Signature :

ELEMENTS DU DOSSIER

Pièces justificatives à fournir (*obligatoires) :

- Formulaire de demande daté et signé du Permis de végétaliser*
- Pièce d'identité du demandeur*
- Attestation d'assurance en responsabilité civile*
- Photo(s) de l'emplacement à végétaliser*
- Croquis, schémas, plans du projet

La demande de permis est à transmettre :

Par mail : mairie@morangis91.com

Par courrier : Mairie de Morangis, 12 Avenue de la République – 91420 MORANGIS

En mairie : Accueil – Guichet Unique

Renseignements : 01 64 54 52 15

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.MORANGIS91.COM

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation : seul un arrêté signé par l'autorité compétente fait foi.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la ville de Morangis pour la finalité suivante : permis de végétaliser. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au service communication.